



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Prenez avis qu'un requérant a déposé une demande de dérogation mineure portant le numéro 2021-06, laquelle concerne le lot 5 076 033 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Stanstead, situé au 14 rue Terrill.

La demande consiste à :

- Autoriser un gazébo en cour avant avec une marge de 14,64 mètres et une distance de 0,82 mètre entre le gazébo et le bâtiment principal alors que le Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige que ces marges soient respectivement de 15 mètres et 3 mètres.
- Autoriser une distance de 1,77 mètres entre une remise et un garage alors que le Règlement de zonage no 2012-URB-02 exige que cette distance soit de 3 mètres.

Toute personne s'opposant à la demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du conseil du 4 octobre 2021, à 19 heures.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 22 septembre 2021.

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier